

CAP de promotion du 20 février 2020 : « j'entends ce que vous dites » Evelyne BONNAFOUS

DECLARATION PRELABLE - CAP DE PROMOTION CONTROLEUR.ES DU TRAVAIL DU 20 FEVRIER 2020

Plus grand-chose ne nous surprendra dans ce ministère ! Entre tergiversations et absence de communication, ce n'est plus le ministère du travail mais le ministère de la cacophonie ! Voyez plutôt, entre réforme des retraites à marche forcée (dont même le conseil d'état doute de la faisabilité) et préfectoralisation de nos services, on ne va pas vous cacher que nos collègues sont un peu déboussolé.es

D'ailleurs en parlant de collègues, on se demandait ce qui allait se passer pour les contrôleur.es, vous savez, celles et ceux qui :

Pourraient ne pas réussir le CRIT (vu le nombre de poste offerts, et le nombre de contrôleur.es encore présent.es dans les services on n'en doute pas)

Se verraient contraint.es de rejoindre le SGC / la préfecture

qui ne pourront suivre leurs missions dans un futur proche

qui ne pourront plus bouger puisque les postes ne leur sont pas/plus ouvert

Cette CAP est également l'occasion de lancer un avis de recherche. En effet, nous n'avons plus aucune nouvelle de Pascal BERNARD, DRH, depuis de nombreuses semaines. Nous sommes très inquiets... Derrière la boutade, nous dénonçons la façon dont Monsieur BERNARD et les services de la DRH traitent les différents dossiers en cours et nos sollicitations. A savoir par un silence tout aussi méprisant qu'inquiétant : y a-t-il encore un pilote dans l'avion au sein du Ministère du travail ? Nous savons que la DRH connaît elle aussi d'importantes restructurations et une réduction d'effectifs. Nous pouvons comprendre un certain délai dans le traitement de certains dossiers. Néanmoins, l'absence de réponse sur un certain nombre de sujets ne fait qu'accroître le fossé existant avec l'administration centrale et le climat actuel de défiance avec le ministère. Nous demandons donc que des réponses nous soient apportées rapidement sur les sujets suivants.

Par exemple, nous vous alerté en novembre 2019 sur l'ouverture d'un mouvement infra-régional avec changement potentiel de résidence administrative en région AURA sans attendre l'entrée en vigueur des nouvelles règles de mobilité. Comme nous le craignons, certains DIRECCTE, dont Monsieur BENEVISE, déjà au top sur la course effrénée aux chiffres, n'hésitent pas à organiser des mobilités en dehors de toute règle statutaire. Nous vous demandons de stopper ce processus illégal. Aucune réponse ne nous a été apportée...

C'est également le silence assourdissant de Monsieur BERNARD sur plusieurs sollicitations de notre syndicat : le refus de délivrer des cartes professionnelles aux collègues des SRC au mépris de leurs prérogatives, les plaintes relatives à des agissements sexistes à l'INTEFP, la suppression du réseau de formation sur les violences sexistes et sexuelles, et plus récemment, le droit d'alerte exercé par nos 2 représentantes au CHSCT-M sur la situation de notre collègue Laura Pfeiffer, laquelle doit en plus de l'acharnement judiciaire, subir l'acharnement de l'administration à son encontre.

C'est encore la demande exprimée lors de la dernière CAP d'être tenus informés de la mise en place des futures « lignes directrices de gestion » qui doivent être mises en place au sein des ministères sociaux pour gérer les futures mutations depuis la suppression de l'avis des CAP en la matière. Malgré nos différentes demandes, ces fiches de procédure ne nous ont jamais été transmises. Alors que les nouvelles règles de mobilité sont susceptibles d'être d'ores et déjà mises en oeuvre au sein des services. La récente consultation du CTM sur un document amendé mais non communiqué aux OS illustre bien la façon de faire actuelle de l'administration et son interprétation du « monologue social ».

Si nous comprenons que la grève liée à la réforme des retraites ait retardé la consultation du CTM, prévue en décembre dernier, nous constatons néanmoins que des initiatives sont déjà prises alors que les agents ne savent toujours pas comment formuler une demande de mutation. Ainsi, des postes d'agent de contrôle et d'agent chargé de renseignement sont d'ores et déjà proposés sur la plateforme PEP (portail de la fonction publique). Pour postuler, il est désormais indispensable de déposer son CV ! Des offres d'emploi d'inspecteur du travail chargé du contrôle des entreprises apparaissent également sur le réseau LinkedIn, notamment pour un poste d'IT dans le Tarn (<https://fr.linkedin.com/jobs/inspecteur-du-travail-emplois?position=1&pageNum=0>). Nous attirons d'ailleurs votre attention sur le fait que des postes d'agent de contrôle en section sont offerts à des fonctionnaires ET des contractuels.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAP consacrée à l'examen des promotions, c'est la dernière fois que la CAP est consultée sur les propositions des DIRECCTE en matière de promotion. En 2021, ce sera désormais à l'administration seule de statuer. Il n'est pas question ici de dire que le système actuel est satisfaisant, tant il favorise les promotions à la tête du client au motif de la priorisation de la manière de servir, celle-ci étant à géométrie bien variable en fonction du chef de service. Néanmoins, la procédure légale de consultation de la CAP permettait aux organisations syndicales de dénoncer les méthodes arbitraires et opaques de certains DIRECCTE, et de vérifier le respect de certaines règles, dont notamment celle de la parité.

Pour ce dernier exercice, nous faisons les constats suivants :

Nous notons que la liste des contrôleurs proposés pour le passage en hors-classe respecte enfin la proportion femme/homme au sein du corps, et la dépasse même, pour une fois, maigre rattrapage des années précédentes. Nous remarquons également qu'il reste 829 contrôleur.es qui remplissent les conditions pour être promu.es en IT à ce jour alors que le dernier exercice du CRIT qui sera mis en place en 2020 ne propose que 93 postes. Nous dénonçons toujours l'absence de perspective professionnelle pour les CT laissés sur le carreau par la réforme « ministère fort » voulue par le ministère. Sur les 829, 342 ont 60 ans et plus. C'est pourquoi, nous réclamons encore et toujours le passage de tous les CT en IT, seule solution acceptable.

Par ailleurs, nous demandons encore une fois que cesse la pratique de transformer des postes de CT en IT, qui empêche systématiquement les contrôleurs de bouger. Le droit à la mobilité est prévu par les textes, l'administration doit le respecter !!!

Réponse de l'administration :

La CAP est présidée par Evelyne BONNAFOUS. En introduction, elle précise que c'est bien la dernière CAP d'avancement.

Lignes directrices de gestion : dans le cadre du nouveau système, l'administration n'a pas eu la possibilité de diffuser ces éléments car le CTM, ne s'est pas prononcé. Il y aura peut-être des modifications. Les demandes ne remontent plus au niveau national dans le cadre du nouveau système déconcentration managériale avancée. Il faut une adaptation des agents. Pour l'instant seuls certains postes sont mis sur la PEP, les seuls urgents à être pourvu. Les effectifs de référence seront notifiés en mars.

La période privilégiée de mobilité, l'essentiel du mouvement, se fait pendant le premier semestre. Les deux premiers mois de l'année seront consacrés à la publication, les deux suivants sont réservés aux entretiens. Enfin, la DRH prend acte des mobilités en fonction des dates conclues avec les directions. Il restera une mobilité au fil de l'eau, pour qu'il y ait la possibilité de pourvoir les postes. L'info sera publiée sur PACO avec les fiches de procédures. Sur la mobilité la DRH a joué de malchance car elle n'a pas eu la possibilité de faire une concertation approfondie. Il y a eu un décalage lié au grèves. La DRH est prête à se déplacer en région.

Rien de neuf donc, on avance à l'aveuglette et les agents devront se transformer en petits commerciaux pour se vendre aux recruteurs. L'équité, les règles claires, c'est tellement « ancien monde »...

Sur les lignes directrices des promotions : Il y a eu une première réunion à la DGAFP, il faut une convergence avec les autres ministères. On devrait avoir une concertation plus approfondie avec les OS. Sur la promotion, on ne va pas partir de 0, il y a des circulaires annuelles.

Notre conclusion : vous avez plus de chances de gagner au loto en étant frappés par la foudre en équilibre sur un ballon de gym et avec un chou-fleur dans les bras que de passer IT...

OTE : Le SIT garde sa ligne particulière, qui n'est donc pas impactée. Le ministère travaille actuellement avec le Ministère de l'intérieur sur le SG Commun. La PPM est liée au SGC.

Les collègues de la cohésion sociale sont donc bien plus informés que nous. La fameuse non-circulation de l'info au ministère du travail...

Les chiffres : au 13^{ème} Echelon, 13 CT remplissent les conditions d'avancement. Mais tous ne l'auront pas...Mme Bonnafous nous précise : « J'entends ce que vous dites, il y a des représentations ».

Dans la nouvelle configuration, la CAP aura pour mission d'examiner les décisions défavorables (refus de titularisation, de congé pour formation syndicale, de temps partiel, d'autorisation d'absence, de télétravail, de démission, de congé CET ; licenciement en cours de stage ou pour insuffisance professionnelle, révision de CREP, refus de disponibilité etc...) dans un rôle de pré-contentieux.

D'ailleurs, dans la nouvelle organisation de la DRH, les CAP ne seront plus gérées par le département de la paye et des carrières mais par le département des affaires juridique et contentieuses.

Pas de réponse sur les postes ouverts aux contrôleurs et leur avenir...Bref, on (les agents) va à l'aveuglette...

Tableau d'avancement au grade de contrôleur hors classe

	<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Région</u>	<u>Affectation</u>
Mme	ACCHIARDI	Christine	Provence-Alpes-Côte d'Azur	UD 06
Mme	ANGLADE	Patricia	Auvergne-Rhône-Alpes	UD 42
Mme	ATHIA	Esther	Grand Est	UD 37
Mme	BALAY	Valérie	Réunion	DIECCTE 974
Mme	BEYE	Véronique	Grand Est	CAI
M.	BOYE	Seydou	Ile-de-France	UD 93
Mme	DASSONVILLE	Rachel	Provence-Alpes-Côte d'Azur	UD 13
Mme	DOPPIA	Marina	Ile-de-France	UD 91
M.	GALEA	Franck	Ile-de-France	UD 78
Mme	GOBERT	Agnès	Hauts-de-France	UD 60
M.	HERBERT	Guy	Ile-de-France	UD 92
Mme	ILLARINE	Laurence	Ile-de-France	UD 75
Mme	KAUFFMANN	Laurette	Centre-Val de Loire	UD 37
Mme	KOHL	Elodie	Hauts-de-France	UD 02
Mme	LANTHEAUME	Catherine	Auvergne-Rhône-Alpes	UD 26
Mme	MAGNERON	Nadine	Nouvelle-Aquitaine	UD 79
M.	MAILLOT	Dominique	Centre Val de Loire	UD 28
Mme	MASSONNEAU	Marie-Pierre	Nouvelle-Aquitaine	UD 17
Mme	MESSARD	Nicole	Pays-de-la-Loire	UD 44
Mme	MICHAUT	Marie-Sylvie	Occitanie	UD 31
Mme	MOURAUD FROSSARD	Martine	Auvergne-Rhône-Alpes	UD 38
Mme	NAUDIN	Catherine	Normandie	UD 50
Mme	OLLIER	Jacqueline	Occitanie	UD 48

Mme	PAUVERT	Karine	Ile-de-France	UD 77
Mme	PRUNIERES	Murielle	Nouvelle-Aquitaine	UD 23
M.	SCUILLER	Franck	Bretagne	UD 29
Mme	SNITKOFF	Nathalie	Bourgogne-Franche-Comté	UD 39
Mme	SOUFFLET	Delphine	Hauts de France	UD 59V
Mme	TURQUER	Karine	Ile-de-France	UD 78
Mme	VERHAEGHE	Vanessa	Hauts-de-France	UD 59L
Mme	VIDALLER	Emmanuelle	Ile-de-France	UR
M.	WELKAMP	Jean Xavier	Hauts de France	UD 59L

7 favorable (ADM + CGT + UNSA)

1 abstention (SUD), puisque nous considérons que l'ancienneté est le seul moyen fiable de départager les agents.

Voilà, c'est fini, exit les CAP, les mutations et les promotions, tout ça passe maintenant dans le royaume de l'arbitraire, de la tête du client et des manœuvres discrètes. Nous le déplorons et nous continuerons à nous battre pour le retour à des règles claires, la défense des droits des agents et le devenir des contrôleurs.

Vos représentants SUD à la CAP

Jean-Pierre FERRY
Nina SOISSONS